Le provisoire et le définitif

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 374

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

374

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 374 9 septembre 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravanel
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Yvette Montangero

Enfin

Une fondation des organisations suisses de salariés pour le placement des capitaux de la prévoyance professionnelle vient d'être constituée à Bâle.
Membres fondateurs : l'Union syndicale suisse, la Fédération des sociétés suisses d'employés, la Confédération suisse des syndicats évangéliques de la Suisse et l'Association suisse des syndicats évangéliques (quinze caisses de pension des secteurs de l'industrie, des arts et métiers ont d'ores et déjà adhéré à cette institution; leurs placements totalisent neuf millions de francs).
Buts de la fondation : « garantir de manière optimale, par le biais d'une large répartition des risques, la sécurité des capitaux que les caisses de pension lui confient; ouvrir aux caisses de pension petites et moyennes des possibilités de placement qu'elles n'auraient pas si elle ne s'intégraient pas dans un organisme de ce genre; garantir aux travailleurs un droit de participation aux décisions en matière de placement » (les membres fondateurs attachent une « importance essentielle » à ce dernier principe).
Hans-Peter Tschudi assumera la présidence de cette fondation.
Il y a plus de dix ans que « Domaine public » réclamait cette création. Premier pas vers une prise de conscience de la part des syndicats du poids économique lié au placement des capitaux. Il était temps que les organisations de travailleurs réclament la gestion de la part d'épargne des salariés qui s'accumule grâce à la généralisation du deuxième pilier !
D'innombrables fondations privées créées par les banques, les assurances, ont pris les devants...
Dommage que l'Union syndicale ne soit pas plus vite perméable aux idées nouvelles. On se réjouit tout de même. Reste le passage de la gestion de l'épargne à l'organisation du pouvoir économique.

Le provisoire et le définitif

Si la validité de l'arrêté qui fonde légalement la surveillance des prix devait être prorogée, le peuple devrait donc être consulté.
La décision du Conseil fédéral aura été très attendue (elle l'est encore où nous mettons sous presse); elle n'aura pas été facile; toutes les associations patronales ont mené, mèneront sans discontinuer, une campagne très vive pour l'abrogation de la surveillance des prix.
L'Union syndicale a pris, il y a peu, position en faveur du maintien de la surveillance, et avec des arguments qui emportent l'adhésion.
Elle relevait notamment :
— que de nouvelles poussées inflationnistes ne sont pas à exclure,
— que si la relance se confirme, les entreprises chercheront à corriger leurs marges de bénéfice,
— que la hausse du franc suisse doit en permanence profiter à l'ensemble des consommateurs,
— qu'il est souhaitable de maintenir l'affichage des biens et des services.
Tout cela est bien pensé. Mais on s'étonne alors que l'Union syndicale ait approuvé sans réserve le projet de nouvel article constitutionnel qui sera la base du droit futur et qui exclut le contrôle des prix.
Curieux, cette fermeté sur le provisoire et cet abandon sur le définitif.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Internement administratif et liberté individuelle : Des gêneurs aux malades dangereux — Le français ne se lit pas de droite à gauche; pp. 4/5 : Faillites et salaires : l'intolérable attente des travailleurs suisses; pp. 6/7 : Dans les kiosques alémaniques : Dans les coulisses de l'assurance-chômage — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 8 : Plan-les-Ouates : la justice en panne.